

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	31	34

SÉANCE DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 17H30
SALLE DES FÊTES DE FRAUSSEILLES

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, à 17 Heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, Mme Christine Tressols, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vours, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Thierry Douzal, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère, M. Franck Cebak.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, Mme Delphine Pinczon Du Sel pouvoir à Mme Laurence Poillerat, Mme Nathalie Mulet pouvoir à M. Jérémie Steil.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Serge Rouquette, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty, M. Matthieu Amiech.

**D102-2025 MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL**

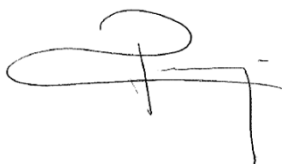
Pour répondre aux besoins du service de transport de repas, il est proposé au Conseil communautaire de modifier la durée hebdomadaire du poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet actuellement de 15,50 heures à 15,70 heures hebdomadaires, à compter du 1er novembre 2025.

ENTENDU LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la modification de la durée hebdomadaire du poste ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe Woillez

Le Président,



Bernard ANDRIEU